

Luminal vet, 100 mg tablets for dogs

Autorisé

- Phenobarbital

Identification du produit

Dénomination du médicament:

Luminal vet, 100 mg tablets for dogs

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Chien

Voie d'administration:

Voie orale

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)
100.00 milligram(s) / 1.00 Comprimé

Forme pharmaceutique:

Comprimé

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QN03AA02

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Valide

Autorisé en:

Allemagne

Description des conditionnements:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Disponible uniquement en [Anglais](#) [Italian](#) [Latvian](#) [Norwegian](#)

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Desitin Arzneimittel GmbH

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

2/11/2010

Site(s) de libération des lots du produit fini:

Desitin Arzneimittel GmbH

Autorité responsable:

Federal Office Of Consumer Protection And Food Safety

Numéro de l'autorisation:

401354.00.00

Date de modification du statut de l'autorisation:

8/08/2016

État membre de référence:

Allemagne

Numéro de procédure:

DE/V/0141/002

États membres concernés:

Autriche Belgique Danemark Pays-Bas Portugal Espagne Suède

Pour connaître les évènements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Ce document n'existe pas dans cette langue (français). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

2401354-paren-20150303.pdf